

Accusé de réception en préfecture 001-200069193-20250918-D2025-175-DE Date de télétransmission : 26/09/2025

Date de réception préfecture : 26/09/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 18 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres :

En exercice: 59 Présents: 38 Pouvoirs: 13 Votants: 50

Date de convocation et d'affichage : 12 septembre 2025

Numéro : D20250918_175

Objet : Modification du règlement intérieur L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre, à 19 heures 30 minute, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de La Chapelle du Chatelard, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES			Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		х	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	Х		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	Х		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	Х		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	Х		
	Thierry	JOLIVET		х	
	Stéphane	MERIEUX		х	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	х		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	Х		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		х	
	Chantal	BROUILLET		х	E. BERNARD
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	Х		
	Sylvie	BIAJOUX	Х		
	Michel	JACQUARD		х	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		х	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	Х		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		х	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	Х		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	Х		
CRANS	Françoise	MORTREUX		х	JP. COURRIER
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	Х		JF. JANNET
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	Х		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	Х		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	Х		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	Х		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	Х		
	Émilie	FLEURY	Х		
	Jean-Luc	BOURDIN		Х	

Accusé de réception en préfecture 001-200069193-20250918-D2025-175-DE

MONTHIEUXDate de re	Hetransmissid Ece bbildin meréfe	on: 26/09/2025 ectu ha ll:L 26/09 /202	5 x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	Х		
	Rachel	RIONET		Х	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		х	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	х		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	х		
	Evelyne	ESCRIVA	х		
	Pascal	GAGNOLET	х		
	Claude	LEFEVER		х	I.DUBOIS
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		х	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	х		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Philippe	GOURDIN	х		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		х	E. FLEURY
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	х		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	х		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	х		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	х		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	х		
	Martine	MOREL-PIRON		х	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		х	L. LOERAU
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		х	
VALEINS	Fréderic	BARDON	х		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		х	JP. HUMBERT
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	х		
	Isabelle	DUBOIS	х		
	François	MARECHAL	х		
	Marie Anne	ROUX		Х	
	Didier	FROMENTIN		Х	
	Agnès	DUPERRIER	х		
	Jacques	LIENHARDT	Х		

Secrétaire de séance élu : Laurent COMTET

Rapporteur: Isabelle DUBOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° D20241114_265 du 14 novembre 2024 approuvant l'application d'un règlement intérieur au sein de la collectivité,

Vu la délibération n° D20250123_19 du 23 janvier 2025 approuvant la modification du règlement intérieur au sein de la collectivité,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 4 septembre 2025,

Le règlement intérieur précise un certain nombre d'obligations, notamment en matière d'hygiène, de sécurité ou de conditions de travail que l'agent et l'autorité territoriale doivent respecter à l'intérieur de la collectivité. Considérant que ledit règlement peut faire l'objet d'amendements, il est proposé d'y apporter des modifications.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les modifications du règlement intérieur et sa mise en application dans la collectivité.

Accusé de réception en préfecture 001-200069193-20250918-D2025-175-DE Date de télétransmission : 26/09/2025 Date de réception préfecture : 26/09/2025

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 50 voix pour et 1 abstention :

- D' approuver les modifications du règlement intérieur et sa mise en application dans la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, le 18 septembre 2025.

Le secrétaire de séance, Laurent COMTET

La Présidente, Isabelle DUBOIS